

L'info-Fassett

Décembre 2021

EXPRESS



LES GAGNANTS DES DÉCORATIONS DE NOËL (FÊTE DE NOËL DES ENFANTS)



1. Nicole Boucher
2. Marie-Ève Dacier
3. France Racine
4. Manon Legault
5. Rose-May Lamoureux
6. Nadia Dacier
7. Josée Boucher
8. Yannick Legris
9. Micheline Guindon
10. Ginette Martel
11. Sylvie Gougeon

TARTE AU SUCRE

1. Samantha Gougeon
2. Josée Louiseize
3. Isabelle Greffe



Un gros MERCI à tous les bénévoles pour cette merveilleuse journée !



RENOUVOULEMENT ADHÉSION 2021-2022 -SKI LA SEIGNEURIE

Pour une troisième année consécutive, les résidents de notre municipalité pourront utiliser gratuitement les pistes de ski de fond au Château Montebello et à Kenauk Nature. Un nouveau parcours s'ajoute cette année. Quelques kilomètres de pistes seront également accessibles au Club de golf Héritage à Notre-Dame-de-la-Paix.

Les passes, qui sont obligatoires pour l'utilisation de la piste, sont déjà disponibles au bureau municipal ou à la bibliothèque. Venez les chercher dès maintenant.

Bonne saison de ski à tous !



NOUVELLE MESURE— FERMETURE AUX CITOYENS

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé aux citoyens à compter du 21 décembre, et ce jusqu'à nouvel ordre. Vous pourrez nous contacter par téléphone ou par courriel. De plus, les rencontres du conseil prévues en décembre, se tiendront à huis clos. Nous vous informerons de tout changement.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Prendre note que les bureaux de la municipalité seront fermés du 24 décembre au 4 janvier 2022 inclusivement. De retour pour vous servir le mercredi 5 janvier.

Pour toute urgence au cours de cette période, communiquez avec Daniel Bisson au 819-743-1489

LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE SUSPENDUE

Avec les nouvelles mesures sanitaires annoncées, il ne sera pas possible de louer la salle communautaire, et ce, jusqu'à nouvel ordre en raison des directives de la santé publique.

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

La Bibliothèque sera ouverte aux heures habituelles pendant le temps des fêtes soit, les lundis de 15h30 à 17h30 et les mercredis de 18h00 à 20h00.

Suite aux nouvelles mesures sanitaires annoncées par le gouvernement lundi, nous tenons à vous souligner que les bibliothèques **ne sont pas touchées par ces nouvelles mesures.**

REMERCIEMENT – DONS GUIGNOLÉE 2021



MERCI aux citoyens de Fasset de votre grande générosité. Une somme de 1860\$ et plusieurs denrées non périssables ont été amassés. Une fois de plus cette année, vous avez démontré votre empathie et votre compassion pour les personnes qui en ont vraiment besoin.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FASSETT
MRC DE PAPINEAU**

CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 2008-10 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO.2008-12

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 22 décembre 2021, le conseil a adopté, par la résolution 2021-12-269 le premier projet de règlement de modification numéro 2022-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-10, intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS DESSERVIS
2. Lors d'une séance tenue le 22 décembre 2021, le conseil a adopté, par la résolution 2021-12-268 le premier projet de règlement de modification numéro 2022-12 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-12, intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT DE LA ZONE REC-B 116
3. En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, en considération de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, en remplacement de l'assemblée publique normalement prévue par la Loi, le conseil procède à une consultation écrite. La consultation constitue en un appel de commentaires écrits sur les projets de règlement numéro 2022-11 et 2022-12. La présentation détaillée des projets de règlement 2022-11 et 2022-12 sont diffusés à l'adresse internet suivante :

-Projet de règlement numéro 2022-11 concernant les dimensions minimales des terrains desservis et projet de règlement numéro 2022-12 concernant un agrandissement de la zone REC-B 116

Lien internet : <http://www.village-fassett.com/annee-2022/>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à l'adresse : batiment@village-fassett.com ou par courrier d'ici le 10 janvier 2022, à 12h00.

4. Les modifications au premier projet de règlement numéro 2022-11 et au premier de règlement numéro 2022-12 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les modifications relatives à l'agrandissement de la Zone REC-B 116 à même une partie de la zone C-A 115, concerne un secteur délimité par les lignes ouest, nord (rue Principale) et est du lot 5 361 288 (propriété sise au 106, rue Principale).

5. Pour toutes informations supplémentaires sur les projets de règlement numéros 2022-11 et 2022-12, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone au 819-423-6943 ou par courriel à l'adresse suivante : batiment@village-fassett.com.

Donné à Fasset ce 23^e jour du mois de décembre 2021


Chantal Laroche
Directrice-générale/Secrétaire-trésorière

Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fasset (Qc) J0V 1H0

Tél. : (819)423-6943 Fax : (819) 423-5388

www.village-fassett.com

Pour recevoir l'Info-Fasset par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com



MUNICIPALITÉ DE FASSETT